



L'Assemblée Générale de l'Aile Francophone de Tennis de Table a voté, en date du 24 mars, des changements et modifications dans ses Statuts et Règlements. Les nouveaux textes seront publiés et communiqués prochainement à tous les Cercles Sportifs.

A partir du 1 juillet 2018, la Fédération sera administrée par un Conseil d'Administration réduit ; chaque Comité Provincial pourra présenter un membre à un poste d'Administrateur et cinq postes seront attribués aux Présidents des Commissions créées pour rendre la gestion de l'AFTT plus performante.

Par la présente, l'AFTT fait appel aux candidatures pour les postes de Président des cinq commissions à savoir :

- La Commission Financière
- La Commission du Sport pour Tous
- La Commission Ethique
- La Commission des Règlements
- La Commission du Sport de Haut Niveau

La présentation des Commissions et les missions qui y sont attachées, sont présentées sur le document qui est joint et qui est intitulé « ROI – juin 2018 – extraits ».



A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table
N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIEGE : Rue Pierre du Diable, 46 - 5100 Jambes
IBAN : BE33 3670 4556 0246 – **BIC** : BBRUBEBB

Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique
Membre U.E.T.T. – F.I.T.T. – C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17
FAX : 0032 (0) 81 32 21 18
E-MAIL : info@aftt.be



Pour prétendre au poste de Président de Commission, il faut :

- Être affilié à l'AFTT depuis 3 ans sans interruption, ou 5 ans dans les 10 dernières années
- Être âgé de 25 ans au 1^{er} juillet de l'année de référence
- Être membre effectif de l'ASBL Aile Francophone **
- Ne pas avoir encouru de blâme ou de suspension dans les deux dernières années, sauf si ces sanctions ont été assorties d'un sursis ou si le comité ayant infligé la sanction marque son accord
- Ne jamais avoir encouru l'exclusion
- Défendre les valeurs de l'AFTT en tout temps
- Avoir des aptitudes à manager une équipe
- Avoir une situation professionnelle en rapport avec la fonction souhaitée, ou avoir une formation en rapport avec la fonction souhaitée, ou avoir une expérience dans la matière directement reprise par la Commission.

Si un président est élu pour plusieurs Commissions, il devra faire le choix d'une seule. Dans ce cas précis, une nouvelle élection sera immédiatement organisée pour les présidences à pourvoir.

Pour la Commission « Sport de Haut Niveau », des aptitudes particulières additionnelles sont souhaitées : brevet ADEPS actualisé, expérience dans le sport de haut niveau et/ou l'encadrement de jeunes, etc.

Pour la Commission « Sport pour Tous », une expérience en gestion des matières sportives provinciales est un plus.

*** Lors de l'Assemblée Provinciale de mai, les Cercles Sportifs vont élire pour quatre ans les « Membres effectifs » qui représenteront leur Province à l'Assemblée Générale de l'Association. Pour prétendre à un poste de Président de Commission, en sachant que le mandat est également celui d'Administrateur, le candidat devra impérativement avoir été élu par son Assemblée Provinciale comme membre effectif.*



Les candidatures sont à rentrer, **uniquement par courrier postal, pour le 27 mai**, date de la poste faisant foi, et uniquement à l'adresse du Secrétaire Général :

Yves Douin

Secrétaire général de l'AFTT
Chenestre 22 A
4606 Saint-André



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



www.aftt.be



www.dandroy-sports.eu

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table
N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIEGE : Rue Pierre du Diable, 46 - 5100 Jambes
IBAN : BE33 3670 4556 0246 – **BIC** : BBRUBEBB

Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique
Membre U.E.T.T. – F.I.T.T. – C.O.I.B.

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17
FAX : 0032 (0) 81 32 21 18
E-MAIL : info@aftt.be